



Office Burundais des Recettes

“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “

BULLETIN TRIMESTRIEL

COMMISSARIAT DES DOUANES ET ACCISES

STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR DES MARCHANDISES DU BURUNDI

Deuxième trimestre - Août 2016

B.P 3465
BUJUMBURA II
Tél : (+257)22 28 21 32
Webmail : info@obr.gov.bi
Web site : www.obr.bi



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
AVANT PROPOS	2
INTRODUCTION	3
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE	3
I.1. Principe général d'élaboration des statistiques sur le commerce extérieur au Burundi	3
I.2. Système d'enregistrement	4
I.3. Evaluation et mesure des quantités	4
I.4. Classification des produits	4
II.5. Limites	4
CHAPITRE II : EVOLUTION GENERALE DES ECHANGES DE MARCHANDISES	5
II.1. Indicateurs du commerce extérieur	5
II.2. Structure des échanges extérieurs	6
CHAPITRE III : ECHANGES DU BURUNDI AVEC LE RESTE DU MONDE	12
III.1. Echanges du Burundi avec les cinq continents	12
III.2. Principaux pays partenaires commerciaux du Burundi	13
ANNEXES	20
Annexe 1 : Structure des importations selon la CTCI révision 4	22
Annexe 2 : Structure des Exportations selon la CTCI révision 4	22



AVANT PROPOS

Dans l'optique d'accomplissement de son plan d'action et dans le souci de répondre aux besoins des utilisateurs des données de la douane, l'Office Burundais des Recettes (OBR) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs des statistiques sur le commerce extérieur le « bulletin des statistiques du commerce extérieur commenté pour le second trimestre 2016 », qui synthétise et analyse toutes les opérations d'échanges commerciaux de biens du Burundi avec le reste du monde pour la période concernée.



Cette publication élaborée par le service Commerce et E-Business de la Direction des Services Douaniers et E-business logé au Commissariat des Douanes traduit la volonté de l'OBR de mettre à la disposition d'un public plus large (opérateurs économiques, étudiants, chercheurs,...) les données conjoncturelles sur le commerce extérieur du Burundi. A cet effet, pour des raisons de disponibilité et de traitement des données, le bulletin du trimestre **n** sera publié au cours du trimestre **n+1**.

En définitive, cette publication se veut perfectible et, pour ce faire, des améliorations seront apportées au cours des trimestres suivants tenant compte des observations et suggestions de nos lecteurs. Nous sommes à votre écoute pour tout apport allant dans le sens d'améliorer ce document afin de mieux répondre aux vœux de nos lecteurs.

En espérant que ce document réponde à vos attentes, mes services restent à la disposition des lecteurs pour toute autre information complémentaire.

Le Commissaire Général de l'OBR

Léonard SENTORE



INTRODUCTION

Le présent document comporte les données statistiques commentées sur le commerce extérieur des marchandises du Burundi pour le second trimestre de l'année 2016.

Elaboré à partir de la base de données du système d'information douanier du Burundi (ASYCUDAWorld), ce document fait ressortir le volume des transactions du Burundi avec le reste du monde, l'évolution de la balance commerciale, les principales catégories de produits exportés et importés ainsi que l'orientation

géographique et économique des échanges commerciaux.

Après une brève présentation de la méthodologie d'élaboration de ce bulletin, l'ossature de ce dernier se répartit en deux parties essentielles à savoir : celle relative aux échanges extérieurs (à l'importation et à l'exportation) ainsi que celle concernant l'Orientation géographique et économique des échanges opérés entre le Burundi et le reste du monde.

CHAPITRE I CADRE CONCEPTUEL ET NOTE METHODOLOGIQUE

La production des statistiques sur le commerce extérieur des marchandises est régie par la Loi sur la gestion des douanes de la Communauté Est Africaine édition 2004 révisée en 2009 et la loi no 1/17 du 25 septembre 2007 portant Organisation du système statistique au Burundi et ses textes d'application.

Elles prennent source également au document « Statistique du commerce international des marchandises : concepts et définitions, 2010 » développé par le Département des Affaires Economiques et Sociales, division de Statistique à l'ONU.

En effet, selon la loi sur la gestion des douanes de la Communauté Est Africaine, la Direction des Douanes a dans ses attributions, entre autres fonctions, la compilation et la diffusion des statistiques commerciales. D'autres documents aussi importants sont utilisés par la douane pour la réussite de cette mission dont la Convention de Kyoto révisée, le Tarif Extérieur Commun de l'EAC version 2012, les règles d'origine de l'EAC, les gazettes de l'EAC, certaines ordonnances ministérielles et les notes de services.

1.1. Principe général d'élaboration des statistiques sur le commerce extérieur au Burundi

Selon les normes internationales de l'organisation des Nations Unies en la matière, doivent être inclus dans les statistiques sur le commerce international, tous les biens dont l'entrée (importation) ou la sortie (exportation) augmente ou diminue le stock des ressources matérielles du pays considéré.

Ainsi, les données utilisées dans le présent document sont exclusivement issues des déclarations en douane effectuées par les agents économiques ou leurs commissionnaires en douane lorsque les biens quittent ou entrent sur le territoire douanier du Burundi.



I.2. Système d'enregistrement

Pour l'enregistrement des opérations du commerce, le manuel des Nations Unies préconise d'adopter, selon le cas, le système du commerce général ou celui du commerce spécial. Selon le même manuel, le système du commerce général est utilisé lorsque le territoire statistique correspond au territoire économique. La présentation des statistiques sur le commerce extérieur des marchandises tient

compte du système du commerce général dans la mesure où, au Burundi, le territoire économique correspond au territoire statistique.

A cet effet, sont inclus dans les statistiques du commerce international des marchandises, les biens franchissant les frontières du Burundi en vertu des régimes douaniers suivants :

► A l'exportation □

- ✓ Exportation à titre définitif : exportation définitive des produits nationaux et des produits nationalisés (EX1 : régimes 1000 et 1100) ;
- ✓ Réexportation des marchandises à la suite d'entrée en zone franche ou en suite d'entrepôt public, privé, ou spécial (EX3 : régimes 3053, 3070, 3071, 3073).

► A l'importation □

- ✓ Dédouanement pour une mise en consommation définitive (régime 4000) ;
- ✓ Mise en consommation des marchandises préalablement exonérés (régime 4100) ;
- ✓ Mise en consommation des marchandises à la suite d'une admission temporaire (régime 4050) ;
- ✓ Entrepôt sous douane, soit en entrepôt privé, public, Duty Free et spécial (IM7 : régimes 7000, 7100, 7200 et 7300).

I.3. Évaluation et mesure des quantités

Les transactions du commerce extérieur doivent être évaluées en fonction de la valeur statistique des importations. Ainsi, cette dernière est établie en termes CAF (Coût, Assurance et Fret) alors que celle des exportations l'est sur base FOB (Free On Bord).

Les quantités sont exprimées en tonnes(T). Néanmoins, d'autres unités de mesure complémentaires sont employées pour des fins d'analyses plus poussées.

I.4. Classification des produits

Plusieurs classifications des produits ont été proposées selon les besoins de chaque pays. Ici il faut citer notamment le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) qui ventile les marchandises selon le critère tarifaire, la Classification Type pour le Commerce International (CTCI rev.4) selon les branches d'activités, la Classification Internationale Type des Industries (CITI), etc....

Ce document présente les statistiques sur le commerce extérieur du Burundi selon la Classification Type du Commerce International (CTCI rev.4) qui tient compte de l'utilisation économique des produits alors que le SH se fonde sur le critère tarifaire.

I.□. Limites

Les données qui sont présentées dans le présent document concernent uniquement les transactions qui sont passées par les bureaux de dédouanement informatisés.

Il existe cependant d'autres postes frontaliers qui ne sont pas informatisés et que par conséquent les mouvements de marchandises qui passent par ces postes ne sont pas comptabilisés au niveau du sys-



tème. Bien plus, des transactions informelles de biens appelées « transactions transfrontalières » ainsi que les échanges d'électricité entre le Burundi et d'autres pays ne sont pas pris en compte dans ce document.

Néanmoins, une voie de sortie est envisagée de telle sorte qu'une fiche de collecte de ces informations est en train d'être confectionnée et sera bientôt envoyée pour être complétée, après des études de faisabilité du travail.

CHAPITRE II ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES ÉCHANGES DE MARCHANDISES

Dans ce chapitre, les indicateurs des échanges extérieurs de marchandises du Burundi comptant pour la période du deuxième trimestre de l'année 2016

sont présentés. Est présentée également, dans ce chapitre, la structure des échanges commerciaux entre le Burundi et le reste du monde.

II.1. Indicateurs du commerce extérieur

Balance Commerciale toujours déficitaire

Les échanges officiels du Burundi avec le reste du monde au cours du 2^{ème} trimestre se chiffrent, en importation, à une valeur de 247 918,6 Millions de FBU alors qu'en exportations cette valeur est de 30 391,2 Millions de FBU.

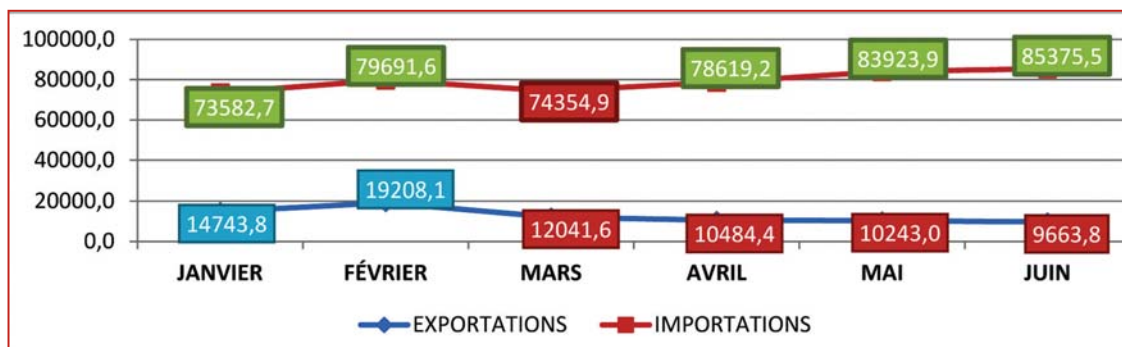
Cette situation traduit une balance commerciale déficitaire de 217 527,3 Millions de FBU et un taux de couverture des importations par les exportations de 12,3%. Une analyse comparative des six derniers mois de l'année conduit aux résultats suivants :

Reprise du rythme des importations et chute progressive des exportations au cours du 2^{ème} trimestre.

Après une chute des importations au dernier mois du 1^{er} trimestre, le deuxième trimestre a été marqué, pour tous les mois qui le composent, par une montée progressive des achats en dehors du pays.

Par contre, les exportations quant à elles ont été marquées, depuis la fin du trimestre passé, par une chute progressive comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 1 Situation des échanges extérieurs du Burundi de janvier à juin 2016 en millions de FBU



Source : Calculs des auteurs à base de données extraites du système Asycuda World



Le tableau ci-dessous montre qu'au second trimestre, les importations se sont accrues de 8,9% par rapport au 1er trimestre 2016 alors que cet accroissement est de 8,5% en comparaison au 2ème trimestre de l'année 2015.

Quant aux exportations, le deuxième trimestre 2016 a connu une chute en valeur de 34% en comparaison au 1er trimestre de la même année. Néanmoins, Il est à noter un gain de 1% de la valeur par rapport au 2ème trimestre de l'année 2015.

Tableau1 Évolution des échanges extérieurs du Burundi

	Évolution en %				
	T2 2015	T1 2016	T2 2016	T2 16/T2 15	T1 16/T2 16
Exportations	30087,8	45993,5	30391,2	1,0	-33,9
Importations	228546,4	227612,9	247918,6	8,5	8,9
Balance Commerciale	-198458,6	-181619,4	-217527,3		
Taux de couverture	13,2	20,2	12,3		

Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World

II.2. Structure des échanges extérieurs

Comme présentées dans le bulletin du 1er trimestre, les statistiques du commerce extérieur sont présentées en utilisant la nomenclature de Classification Type pour le Commerce International en sa 4ème révision (CTCI rev.4) qui regroupe les produits selon l'utilisation économique des produits.

En plus de cette présentation récapitulative, les données sur les principaux produits atteignant au moins 1% de la valeur des échanges selon le type de flux sont présentées.

D'après la nomenclature de Classification Type pour le Commerce International des marchandises (CTCI rev4)¹, les produits sont classés en 10 sections réparties en 67 divisions. Les 10 sections sont énoncées dans les points suivants :

- ✓ Produits alimentaires et animaux vivants ;
- ✓ Boissons et tabacs ;
- ✓ Combustibles et minéraux, lubrifiants et produits connexes ;

- ✓ Matières brutes non comestibles à l'exception des carburants ;
- ✓ Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale ;
- ✓ Produits chimiques et produits connexes NDA;
- ✓ Articles manufacturés classés principalement d'après la matière 1^{ère} ;
- ✓ Machines et matériel de transport ;
- ✓ Articles manufactures divers ;
- ✓ Articles et opérations non classées ailleurs dans le CTCI qui sont des colis postaux non classés par catégorie, Monnaies (autres que les pièces d'or) n'ayant pas cours légal, or à usage non monétaire.

En plus de cette présentation, cette nomenclature présente le tableau de passage de la Nomenclature harmonisé au CTCI rev.4.



II.2.1. Structure des importations

Les produits classés dans les Boissons et tabacs, Huiles, graisses et cires animales et végétales et matières brutes non comestibles à l'exclusion des combustibles sont les moins importés au cours du 2^{ème} trimestre.

Le tableau ci-dessous montre que pour le 2^{ème} trimestre 2016, sauf pour les produits classés dans les sections 01,02 et 04 qui, combinés, n'atteignent même pas 8% de la valeur des importations, les importations du Burundi sont distribuées de façon équitable entre les sections du CTCI rev.4, à tel point que les contributions respectives des sections varient dans l'intervalle allant de 11,6% et 17,9%.

Tableau 2 : Importations du 2^{ème} trimestre 2016 selon les sections du CTCI

N° SECTION	NOM DE LA SECTION	QUANTITE EN TONNES	VALEUR EN MILLIONS DE FBU	PART EN %
SECTION 05	PRODUITS CHIMIQUES ET APPARENTES	13 122,9	44 295,9	17,9
SECTION 07	MACHINES ET MATERIELS DE TRANSPORT	5 217,6	43 647,0	17,6
SECTION 00	PRODUITS ALIMENTAIRES ET ANIMAUX VIVANTS	43 976,4	40 122,3	16,2
SECTION 03	COMBUSTIBLES, MINERAIS, LUBRIFIANTS ET MATIÈRES APPARENTÉES	33 085,2	38 320,6	15,5
SECTION 06	BIENS MANUFACTURES CLASSES PRINCIPALEMENT PAR MATIÈRES	48 915,5	35 607,4	14,4
SECTION 08	ARTICLES MANUFACTURES DIVERS	3 898,4	28 841,6	11,6
SECTION 02	MATIÈRES BRUTES NON COMESTIBLES, A L'EXCLUSION DES COMBUSTIBLES	15 430,3	7 424,5	3,0
SECTION 04	HUILLES, GRAISSES ET CIRES ANIMALES ET VEGETALES	4 209,9	6 496,4	2,6
SECTION 01	BOISSONS ET TABACS	1 139,7	3 162,8	1,3
SECTION 09	MARCHANDISES ET OPERATIONS NON CLASSEES AILLEURS DANS LA CITI	NDA	NDA	NDA
TOTAL IMPORTATIONS		168 996,0	247 918,6	100,0

Source : Calculs des auteurs à base de données extraites du système Asycuda World

Une augmentation des importations impulsée par l'augmentation en valeur des articles manufacturés divers, produits alimentaires, boissons et tabacs et huiles, graisses et cires animales et végétales.

Une analyse comparative des deux trimestres de l'année en cours montre que, les importations qui connaissent un accroissement de 8,9% au cours du deuxième trimestre est le résultat :

¹ Pour plus de précision sur cette nomenclature, prière consulter le document Classification Type pour le Commerce International de la Division de Statistiques du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unis, série M n° 34/rev.4



- D'une part, d'une augmentation en valeur des produits classés dans les sections suivantes :
 - ✓ les produits manufacturés divers, qui au 1er trimestre se chiffrent à 15 238 millions de FBU contre 28 841,6 millions de FBU du deuxième trimestre, soit une augmentation de 89% ;
 - ✓ les produits alimentaires et animaux vivants qui ont gagné plus de 53% de points de pourcentage résultant d'une augmentation en valeur de 13 956,3 millions de FBU par rapport au trimestre passé ;
 - ✓ les produits boissons et tabacs qui ont accru de 44,5% suite à une hausse de leurs achats de 973,8 millions de Fbu comparé au trimestre passé ;
- ✓ huiles, graisses et cires animales et végétales qui accusent un accroissement de 32,3%.
- Et d'autre part, une diminution en valeur des articles classés dans les sections ci-dessous :
 - ✓ les articles classés dans machines et matériel de transport qui accusent une diminution en valeur de 10 % ;
 - ✓ les combustibles, minerais et matières apparentées qui ont chuté d'environ 7% ;

II.2.1.1. Principaux produits d'importation du pays

Le carburant, les médicaments et les céréales constituent les principaux biens d'importations

Selon la nomenclature du Système Harmonisé (HS2012), 2020 produits ont été importés au cours du 2^{ème} trimestre 2016 traduisant une diversité en importation.

A contribution supérieure ou égale à 1%, vingt et un (21) produits sont classés parmi les principaux produits d'importation et représentent 46,1% de la valeur des achats de biens en dehors du Burundi.

A l'intérieur de ces produits, un regroupement des articles ayant un trait commun a été opéré ramenant ce nombre à 14 produits. Ce regroupement est le suivant :

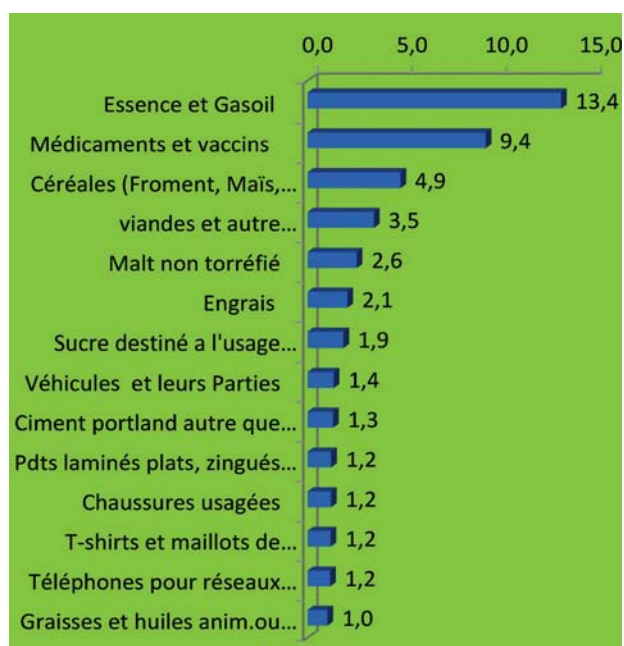
- ✓ Essence (7,2%) et gasoil (6,2%) en carburant ;

- ✓ Médicaments (5,6%) et Vaccins (3,8%) en médicaments et vaccins ;
- ✓ Viandes et abats comestibles (2,0%) et préparations alimentaires en viandes et préparations alimentaires ;
- ✓ Méteil non destiné à l'ensemencement (1,3%), maïs non destiné à l'ensemencement (1,3%),
- ✓ Autres : froment non destiné à l'ensemencement (1,2%) et riz décortiqué (1,2%) en céréales.

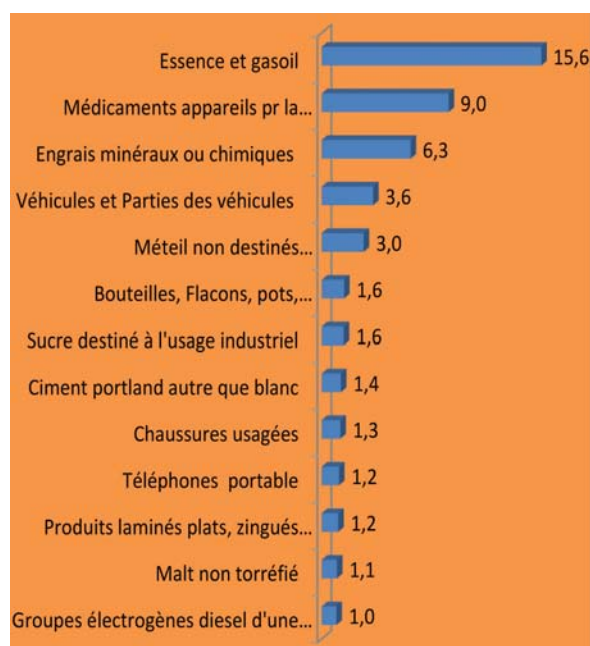
Après ce regroupement, le graphique ci-dessous nous montre les produits phares importés. A la tête se trouvent l'essence et mazout à hauteur de 13,4% suivi des médicaments qui contribuent à 9,4% de la valeur totale des Importations et des produits alimentaires (Viandes et autres préparations alimentaires et céréales) qui couvrent 8,4 % de la valeur totale des importations.



Graphique 2a Principaux produits importés 2^{ème} trimestre 2016



Graphique 2b Principaux produits importés 1^{er} trimestre 2016



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World

Au vu des graphiques ci-dessous, les principaux produits importés montrent toujours la suprématie du carburant et médicaments et vaccins dans les importations du pays.

Bien que principaux produits importés sur les deux périodes aient presque une même configuration, il faut signaler au cours du 2^{ème} trimestre :

- ✓ l'introduction dans la batterie de ces produits de certains articles comme les viandes et préparations alimentaires, les céréales comme le

riz et le blé, graisses et huiles végétales ou animales et les habits ;

- ✓ la disparition dans la boîte de certains produits tels que les groupes électrogènes et les bouteilles, pots et emballages tubulaires.
- ✓ La perte de la pondération de certains produits comme les produits pétroliers, les engrais, véhicules et parties de véhicules. A titre d'exemple, les produits pétroliers qui contribuaient à plus de 15% l'est aujourd'hui à 13,4% de la valeur des importations ; les véhicules et leurs parties qui étaient à 3,6% le sont à 1,4%.

II.2.2. Structure des exportations

Plus de 61% de nos exportations sont constitués des produits alimentaires et boissons

Les exportations du Burundi au cours du 2^{ème} trimestre sont toujours largement dominées par les biens de consommation alimentaire. En effet,

les produits alimentaires contribuent à raison de 43,5% alors que les boissons et tabacs le sont à 18,8%. Viennent en 3^{ème} et 4^{ème} positions respectivement les produits des industries chimiques (9,9%) et l'or sous forme brute (9,3%) comme le montre le tableau suivant :



Tableau3 : Exportations du 2^{ème} trimestre 2016 selon les sections du CTCI

N°SECTION	NOM DE LA SECTION	QUANTITE EN TONNES	VALEUR EN MILLIONS DE ₪	PART EN %
SECTION 00	PRODUITS ALIMENTAIRES ET ANIMAUX VIVANTS	9 044,8	13 218,0	43,5
SECTION 01	BOISSONS ET TABACS	3 259,4	5 727,4	18,8
SECTION 5	PRODUITS CHIMIQUES ET APPARENTES	1 459,7	1 441,7	9,9
SECTION 9	MARCHANDISES ET OPERATIONS NON CLASSEES AILLEURS DANS LA CTCI	262,8	338,7	9,3
SECTION 2	MATIÈRES BRUTES NON COMESTIBLES, A L'EXCLUSION DES COMBUSTIBLES	13,1	231,4	4,7
SECTION 6	BIENS MANUFACTURES CLASSES PRINCIPALEMENT PAR MATIÈRES	1 358,8	3 020,7	4,4
SECTION 8	ARTICLES MANUFACTURES DIVERS	2 772,5	1 326,9	4,3
SECTION 7	MACHINES ET MATERIELS DE TRANSPORT	215,0	935,1	3,1
SECTION 3	COMBUSTIBLES, MINERAIS, LUBRIFIANTS ET MATIÈRES APPARENTES	10147,1	1321,6	1,1
SECTION 4	HUILLES, GRAISSES ET CIRES ANIMALES ET VEGETALES	0,0	2829,7	0,8
TOTAL EXPORTATIONS		20 332	30 312	100 0

Source : Calculs des auteurs à base de données extraites du système Asycuda World

II.2.2.1. Principaux produits d'exportation du pays

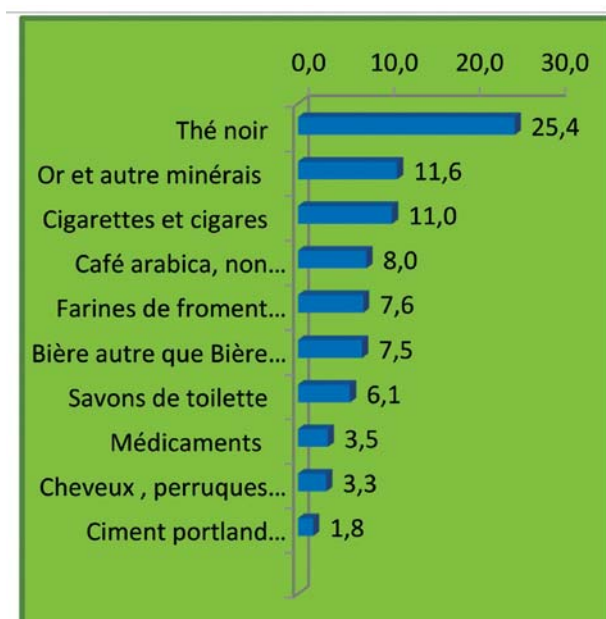
Plus d'un quart des recettes d'exportation est le fruit de la vente du thé

Les principaux produits exportés par le Burundi, tel qu'il apparaît dans les graphiques ci-dessous, sont

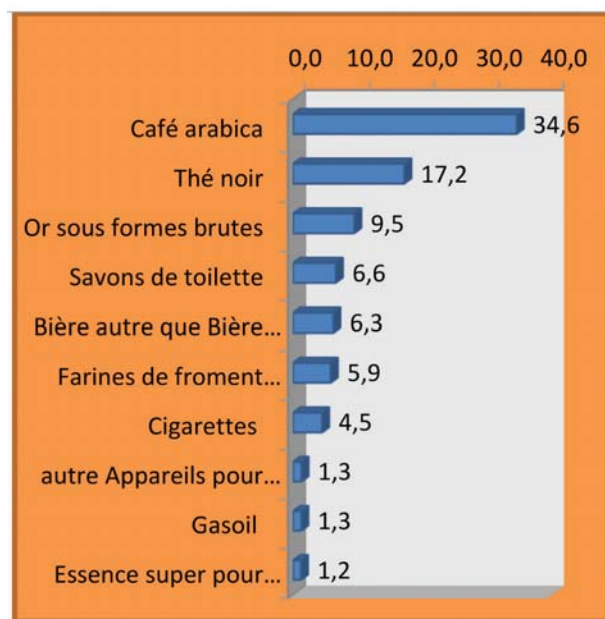
le thé qui fournit 25,4% des recettes d'exportation, l'or et autres minerais qui contribuent à 11,6%, les cigarettes et cigares avec 11% des recettes et le café arabica qui offre 8% des recettes totales.



Graphique 3a Principaux produits exportés 2^{ème} trimestre 2016



Graphique 3b Principaux produits exportés 1^{er} trimestre 2016



Source : Calculs des auteurs à base de données extraites du système Asycuda World

Chute libre des exportations de café d'environ 85%

L'analyse portée sur les deux graphiques montre une chute libre de la contribution du café, passant de 34,6% au 1^{er} trimestre à 8% au 2^{ème} trimestre. Partant de ce constat, la diminution des exportations observée entre les 2 trimestres est principalement due à la baisse des ventes du café qui, au premier trimestre, se chiffrait à 15 920 084 769

FBU alors qu'au 2^{ème} trimestre cette valeur n'est que de 2 442 664 794 FBU soit une diminution de 84,6%.

Un regain de position de certains produits laisserait croire que leurs exportations auraient augmenté. A titre illustratif, les ventes de l'or brut qui contribuent à 11,6% (contre 9,5% au 1^{er} trimestre) a diminué de 35,2% entre les deux périodes, passant de 4 368 432 028 FBU contre 2 829 710 030 Fbu.

Apparition du ciment dans les principaux produits d'exportation du Burundi

La gamme des principaux produits d'exportation du Burundi au 2^{ème} trimestre fait apparaître le ciment avec une contribution d'environ 2%. En effet, ce produit qui, au 1^{er} trimestre avait une valeur de

1 460 000 FBU se retrouve au deuxième trimestre à 544 527 308 FBU soit une augmentation de 99,7 %.

Les médicaments apparaissent également parmi les principaux produits exportés au 2^{ème} trimestre. Une analyse sur ce produit montre qu'il s'agit d'une seule déclaration laissant conclure au caractère occasionnel de sortie de ce produit.



CHAPITRE III

ECHANGES DU BURUNDI AVEC LE RESTE DU MONDE

Dans ce chapitre sont présentés les échanges du Burundi avec le reste du monde sous l'angle géographique pour mettre en exergue les échanges du Burundi avec les cinq continents du monde. En plus de cette vision globale, les principaux pays partenaires commerciaux (clients et fournisseurs) du Burundi sont présentés ainsi que la

valeur des importations et exportations selon certaines organisations régionales et économiques.

Signalons que pour qu'un pays puisse être parmi les principaux partenaires du Burundi, il a été pris en compte un seuil minimum de 1% de la valeur selon le flux considéré.

III. 1. Echanges du Burundi avec les cinq continents

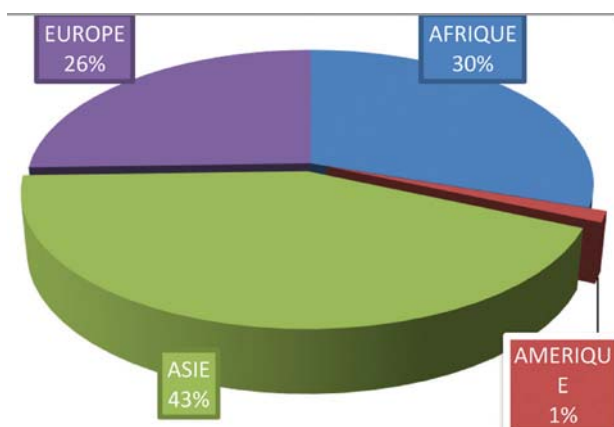
L'Asie constitue le principal fournisseur du Burundi alors que l'Afrique se taille la part du lion des achats en provenance du pays

En importation, l'Asie fournit 43% de la valeur totale des importations, l'Afrique en procure 30%, l'Europe 26% lorsque l'Amérique intervient dans

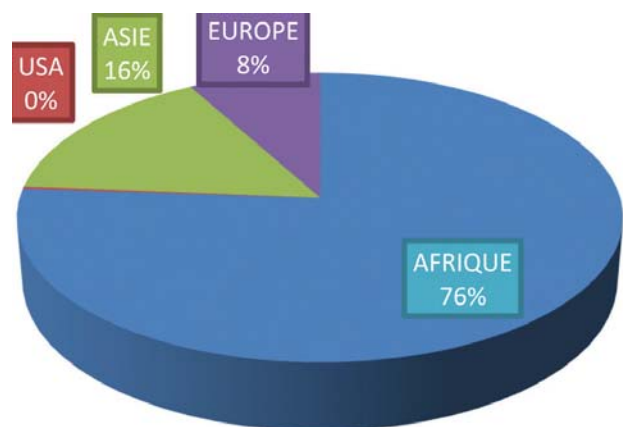
des proportions minimales évaluées à 1% tandis que l'Océanie n'a aucun lien commercial avec le Burundi.

En exportation, plus de 3/4 de nos produits (76%) sont consommés en Afrique, 16% en Asie, 8% en Europe et l'Amérique n'achète au Burundi que moins de 1% des exportations totales comme le montre les graphiques ci-dessous.

Graphique 4a : Part des continents dans les importations du Burundi 1er trimestre 2016



Graphique 4b : Part des continents dans les exportations du Burundi 1er trimestre 2016



Source : Calculs des auteurs à base de données extraites du système Asycuda World



Le paragraphe ci-dessus et le graphique associé donnent une vue globale de nos partenaires commerciaux au niveau des continents. Il est impérieux de mettre en lumière les relations commerciales

bilatérales entre le Burundi et les pays qui fournissent ou consomment 1% de la valeur de nos importations ou exportations. Le point III.2 suivant nous en donne le détail.

III.2. Principaux pays partenaires commerciaux du Burundi

III.2.1. Principaux pays fournisseurs

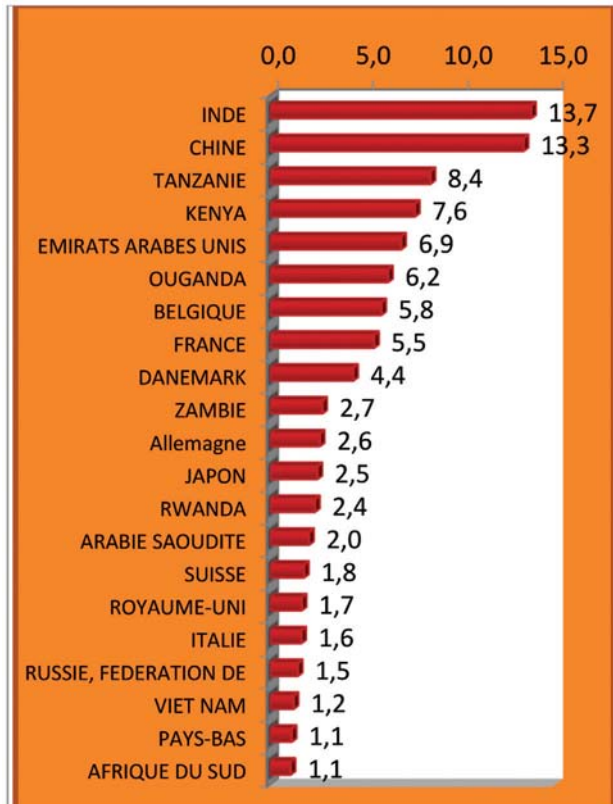
L'Inde et la Chine restent les principaux fournisseurs du Burundi et fournissent plus d'un quart de la valeur des biens en provenance du reste du monde

Au cours du 2^{ème} trimestre, les pays fournisseurs du Burundi sont au nombre de 77. Parmi eux, 21

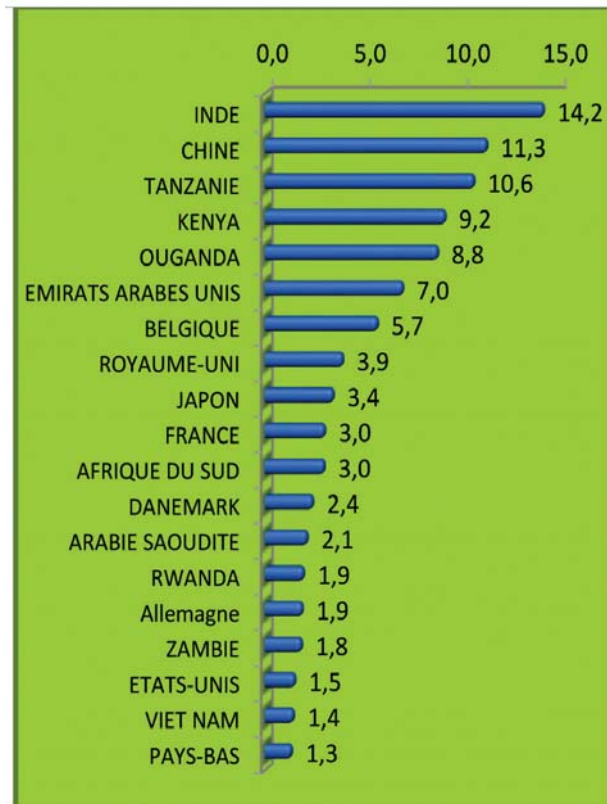
pays fournissent plus de 94% de la valeur des importations totales.

Les graphiques suivants viennent confirmer les résultats d'ensemble montrés ci-haut en mettant en surbrillance les principaux pays fournisseurs du Burundi.

Graphique 5a : Principaux pays fournisseurs du Burundi 2^{ème} trimestre 2016



Graphique 5b : Principaux pays fournisseurs du Burundi 1^{er} trimestre 2016



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World



Au vu de ces graphiques, bien que leurs contributions dans le total des importations aient diminué au cours du 2^{ème} trimestre (sauf la chine qui en a augmenté), sept pays maintiennent leurs positions sur les deux périodes. Par ordre d'importance il s'agit de l'Inde, la chine, la Tanzanie, le Kenya, les Emirats Arabes Unis, l'Ouganda et la Belgique.

Cette régression en importance pourrait s'expliquer par l'introduction, dans la batterie des principaux fournisseurs, des pays comme la Suisse, l'Italie et la Russie qui contribuent respectivement à 1,8%, 1,6% et 1,5% de la valeur totale des importations.

III.2.2. Principaux pays clients du Burundi

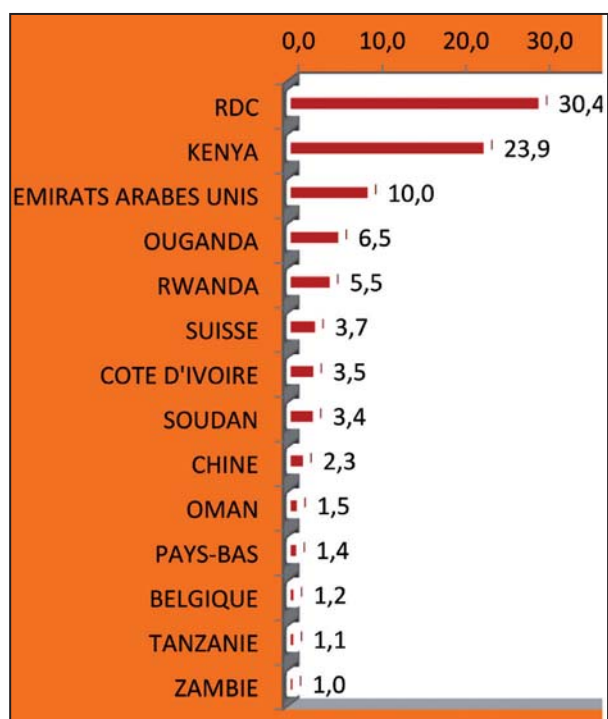
Plus de la moitié des exportations sont orientées vers la République Démocratique du Congo et le Kenya.

Le marché d'écoulement des biens produits au Burundi ou ceux nationalisés se partage entre 35 pays au cours du 2^{ème} trimestre. Parmi ceux-ci, 13 pays sont qualifiés comme principaux pays clients du Burundi et ont consommé plus de 95% de la valeur totale des exportations selon le critère de contribution d'au moins 1% de la valeur totale.

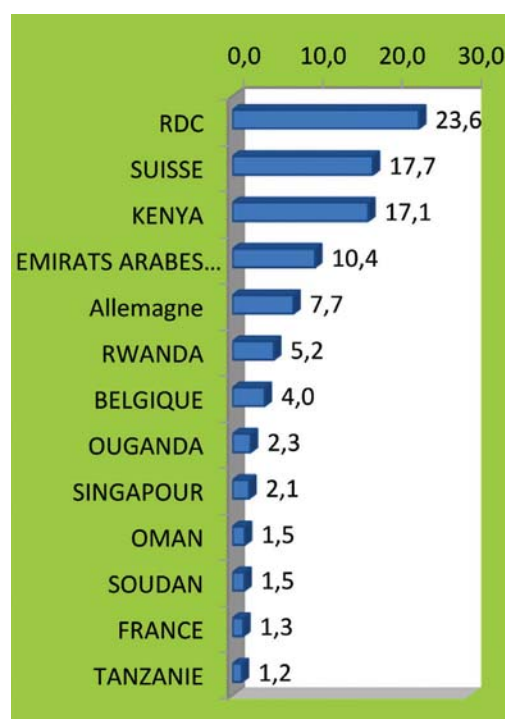
La vente des biens en dehors du Burundi s'opère principalement entre trois marchés dont celui de la RDC, du Kenya et des Emirats Arabe Unis qui consomment respectivement 30,4%, 23,9% et 10% de la valeur des exportations du pays.

Bien que le Kenya soit le 2^{ème} marché d'exportation, 22,5 % sur 23,9 % sont constitués du thé qui risque ne pas être entièrement consommé au Kenya. Il se pourrait que le Kenya ait le marché d'enchère du thé.

Graphique 6a: Principaux pays clients du Burundi 2^{ème} trimestre 2016



Graphique 6b: Principaux pays clients du Burundi 1^{er} trimestre 2016



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World



Les graphiques ci-dessous poussent l'observateur à émettre certains constats :

- ✓ Les pays comme l'Allemagne, la France et le Singapour qui, au 1^{er} trimestre faisaient partie des principaux marchés d'écoulement du Burundi, se retrouvent hors des principaux pays clients du pays ;
- ✓ La Suisse qui était au 2^{ème} rang perd sa place pour se retrouver à la sixième place au cours du trimestre d'étude ;

- ✓ L'introduction des nouveaux pays comme la Chine, la Zambie dans la gamme des principaux pays consommateurs de nos produits.

Signalons que la Côte d'Ivoire qui apparaît parmi les principaux pays consommateur l'est de façon occasionnelle pour suite d'exportation de médicaments qui apparaissent parmi les principaux produits d'exportation du pays.

III.2.3. Commerce extérieur par Zone d'intégration économique

Dans le cadre des coopérations économiques, le Burundi est membre de certaines organisations économiques de la région et de la sous-région. On citera entre autres l'EAC, le COMESA, CEEAC et la Zone Tripartite de Libre Echange (ZTLE) qui regroupe trois blocs économiques à savoir l'EAC, le COMESA et la SADC.

Dans les paragraphes suivant, une analyse des échanges intra-communautaire et bilatérale est faite pour mettre en exergue les avantages tirés de l'intégration du pays dans les communautés régionales et sous régionales.

III.2.3.1. Echanges avec la Communauté des pays d'Afrique de l'Est (CAE)

a. Composition et Mission de la Communauté

La Communauté Est -Africaine (East African Community (EAC en anglais) est une organisation des pays de l'Afrique de l'Est qui aujourd'hui sont au nombre de six. En plus du Burundi, cette communauté est composée par le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie et le Soudan du Sud qui vient d'intégrer dans l'organisation cette année.

Cette communauté s'est donnée comme mission d'élargir et d'approfondir l'intégration économique, politique, social et culturel afin d'améliorer la qualité de vie du peuple de l'Afrique orientale grâce à **une compétitivité accrue, la valeur ajoutée de la production, le commerce et les investissements.**

b. Achats de biens dans la Zone EAC

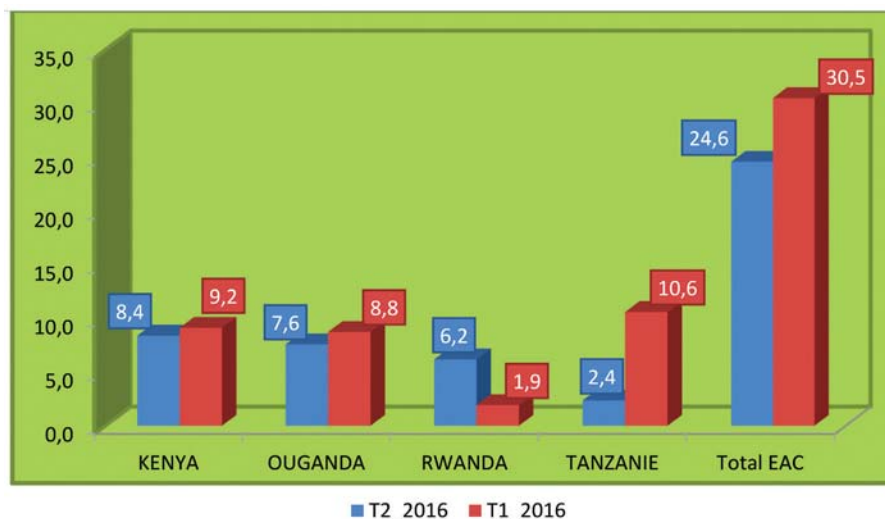
Les Résultats présentés dans cette partie concernent les pays membres de l'EAC hors le Soudan du Sud. Il se pourrait que le système d'information Asycuda World n'ait pas encore intégré le code pays du Sud Soudan.

Au cours du 2^{ème} trimestre 2016, le Burundi a importé dans les pays membres de l'EAC, des biens ayant pour valeur 24,5% du total des importations. Vient en tête le Kenya, suivi de l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie en dernière position comme le montre le graphique suivant.

Environ un quart des achats en dehors du pays proviennent des pays de l'EAC.



Graphique 7 : Valeur (en %) des Importations du pays dans les pays membres de l'EAC



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World

Une analyse de ce graphique montre qu'entre les deux périodes, les opérateurs économiques ont diminué leurs achats en provenance de l'EAC. En effet, la valeur des achats en provenance de l'EAC a diminué au cours du second trimestre passant de 30,5 % à 24,6%.

Sauf le Rwanda qui a vu ses exportations au Bu-

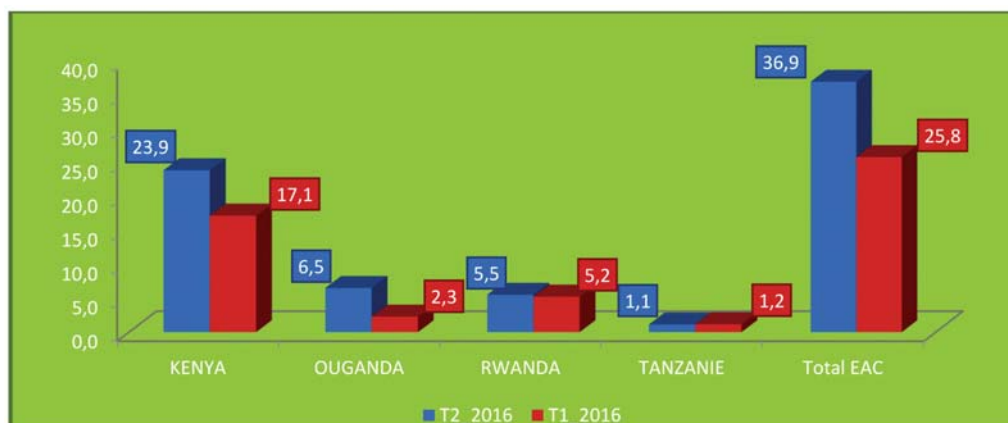
rundi augmentées (1,9% au 1^{er} trimestre 2016 contre 6,2% au 2^{ème} trimestre 2016), tous les autres pays de l'EAC ont perdu la part du marché au Burundi. Le cas le plus frappant concerne les achats par le Burundi, en provenance de la Tanzanie qui, au 1^{er} trimestre avait une part de 10,6% dans le volume globale des importations du Burundi alors qu'aujourd'hui cette valeur n'est que de 2,4%.

a. entes de biens dans la one EAC

Plus d'un tiers de nos exportations se vendent dans l'EAC avec le marché privilégié du Kenya.

Les ventes de biens dans l'EAC se chiffrent à 36,9% du total des exportations où le Kenya, à lui seul contribue à hauteur d'environ 24% comme le montre le graphique suivant :

Graphique 8 : Exportations du Burundi vers les pays de l'EAC 1er et 2ème trimestre 2016



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World



Bien que les exportations aient diminué, le Kenya et l'Ouganda ont augmenté de façon significative leurs achats de biens au Burundi. En effet, le Kenya qui a consommé au 1er trimestre 17% de biens exportés, il se voit au 2ème trimestre attribuer 23,9% de la valeur totale des exportations au mo-

ment où l'Ouganda augmente ses achats passant de 2,3% à 6,5% au 2ème trimestre. Alors que tous les autres pays de la communauté ont accru la part du marché des achats au Burundi, la Tanzanie quant à elle, procède à sa diminution.

III.2.3.2. Echanges au sein du Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe

a. Composition et Évolution de la Communauté

Connu sous son acronyme anglais COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa), cette communauté est une organisation internationale à vocation régionale de l'Est et Centre Africain dont l'objectif est de créer une union douanière entre ses vingt pays membres qui sont le Burundi, les

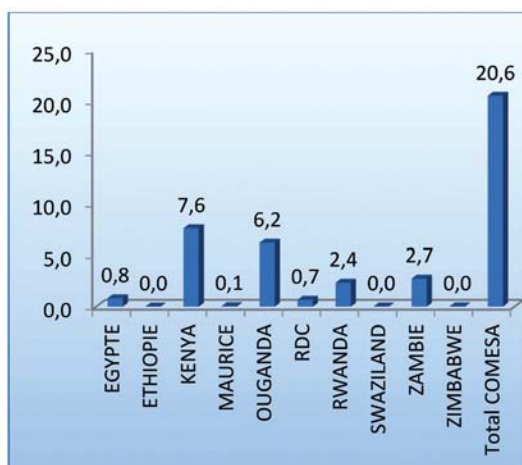
Comores, la RDC, le Djibouti, l'Égypte, l'Erythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, le Lesotho, le Madagascar, la Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

b. Achats de biens dans la Zone COMESA

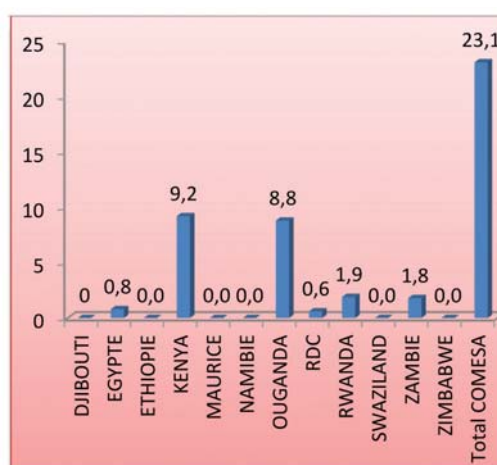
Les échanges en importation au sein de la communauté COMESA sont largement dominés par les pays membres de l'EAC

Les biens importés au sein de la communauté COMESA représentent 20,6% de la valeur totale des importations. Cette valeur est détenue à plus de 16 % par les pays membres de l'EAC, le reste des pays se partageant 4,4% avec une dominance de la Zambie comme le montre le graphique suivant.

Graphique 9a: Importations au sein des pays membres de la COMESA : 2^{ème} trimestre 2016



Graphique 9b: Importations au sein des pays membres de la COMESA : 1^{er} trimestre 2016



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World

L'analyse des graphiques ci-dessus montre que la structure des échanges bilatéraux entre les pays membres de la COMESA et le Burundi n'a pas fondamentalement changé. En effet, le Kenya et l'Ouganda restent les marchés d'approvisionnement préférés des opérateurs économiques du Burundi.

La Zambie (1,8% au 1er trimestre contre 2,7% au 2ème trimestre) et le Rwanda (1,9% au 1er trimestre contre 2,4% au 2ème trimestre) ne cessent d'accroître leurs ventes au Burundi alors que la Djibouti disparaît dans le circuit d'affaires avec le pays.



a. Ventes de biens dans la Zone COMESA

65,5% des exportations du Burundi sont vendues dans les pays membres de la COMESA

Les devises tirées des produits d'exportation se composent à plus de 65% des revenus issus des ventes dans la Zone COMESA. Au niveau bilatéral, c'est la RDC et le Kenya qui achètent beaucoup plus au Burundi atteignant à eux seuls, plus de 54% des exportations du pays comme le montre le tableau ci-après.

Graphique 9: Exportation du pays vers le COMESA



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World

Le marché d'écoulement des produits burundais vers le COMESA s'est amélioré au cours du 2ème trimestre. Ce marché qui consommait 45,6% de la valeur totale des exportations du pays se retrouve

aujourd'hui à 65,5% et presque tous les pays membres de cette communauté ont augmenté leurs achats au Burundi.

III.2.3.3. Echanges avec la Zone Tripartite de Libre Echange (TLE)

a. Composition et vision de la zone tripartite de libre échange

La zone de libre échange est un consortium de 3 zones de Libre Echange à savoir celles de l'EAC, du COMESA et de la SADEC. La liste des pays concernés par cette union est la suivante : l'Angola, l'Afrique du Sud, le Botswana, le Burundi, les Comores, la République Démocratique du Congo, Djibouti, l'Érythrée, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Lesotho, la Libye, Madagascar, le Malawi, Mau-

rice, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, le Swaziland, le Soudan, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Signalons en passant que sur 15 pays que compte le SADEC, 10 pays sont aussi membres du COMESA et un seul pays dont la Tanzanie est membre de l'EAC.

b. Achats de biens dans la Zone Tripartite de Libre Echange

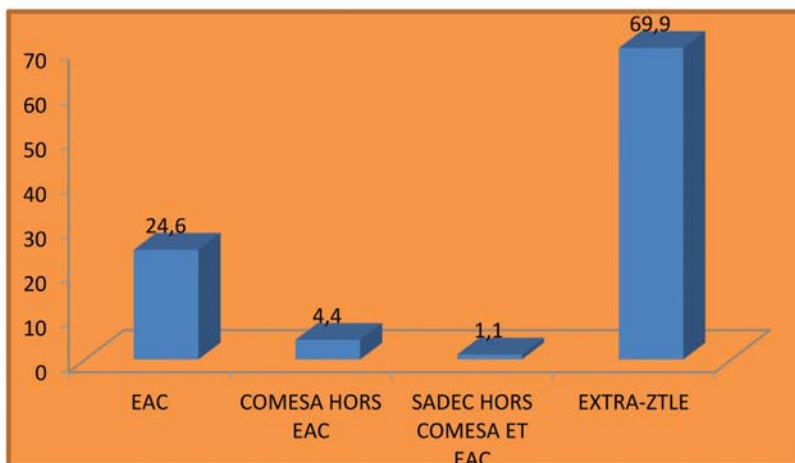
81% des achats dans la zone de Libre Echange sont en provenance de l'EAC.

Les importations effectuées dans la Zone Tripartite de Libre Echange représentent 30,1% de

l'ensemble des importations du pays. Cette valeur est la résultante des achats dans les pays de l'EAC dans l'ordre de 24,6%, le reste de la communauté se répartissant entre les deux communautés économiques restantes hors pays membres de l'EAC comme le montre le graphique suivant :



Graphique 10 : importations du Burundi dans la Zone Tripartite de Libre Echange



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World

c. Ventes dans la Zone Tripartite de Libre Echange

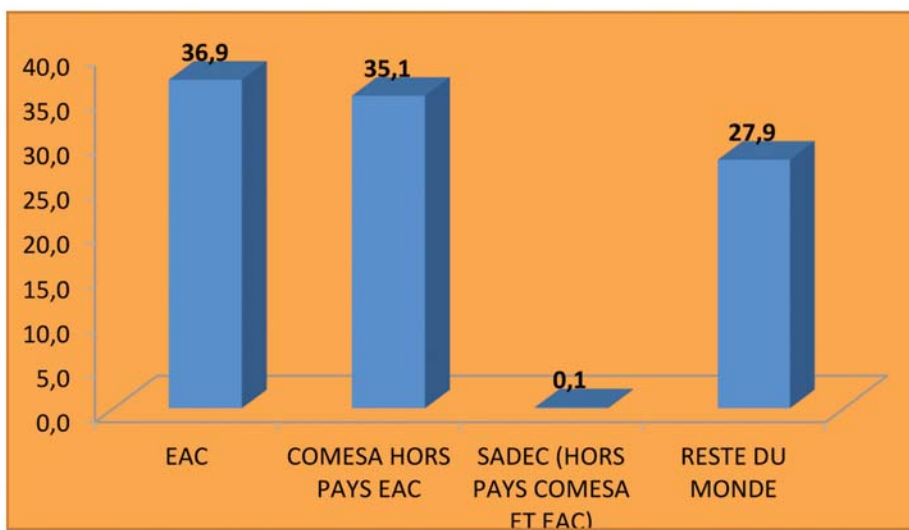
Plus de la moitié des exportations dans la Zone de Libre Echange sont orientés vers les pays de l'EAC

Les ventes de biens dans la Zone Tripartite de Libre Echange représentent 72,2% de la valeur totale des exportations du Burundi. L'EAC consomme 36,9% de cette valeur alors que 35,2% proviennent

des pays membres du COMESA et de la SADEC hors pays membres de l'EAC.

Considérant aussi les pays membres de la SADEC hors pays membres de l'EAC et du COMESA, les exportations vers les pays membres de la SADEC se chiffrent à 0,1% comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 11 : Echanges en exportation du Burundi dans la Zone Tripartite de Libre Echanges



Source : Calculs des auteurs à base des données extraites du système Asycuda World



ANNEXES

Annexe 1 : Structure des importations selon la CTCI révision 4

CODE	DESCRIPTION	POIDS en Tonnes	Montant en valeur CA en BU
SECTION 00	PRODUITS ALIMENTAIRES ANIMAUX ET PLANTES DONT :	3 060	0 122 266 61
Division 00	Animaux vivants autres qu'animaux de la section 3	2,0	60 251 208
Division 01	Viande et préparation à base des viandes	407,5	4 885 256 893
Division 02	produits laitiers et œufs d'oiseaux	168,5	330 344 702
Division 03	poissons, crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques et leurs préparations	740,0	750 630 627
Division 04	Céréales et leurs préparations	33 366,3	20 151 730 666
Division 05	Légumes et fruits	3 337,8	1 821 811 609
Division 06	Sucres, préparations à base du sucre et miel	4 307,9	5 569 817 310
Division 07	Café, thé, cacao, épices et préparations à base de ces produits	89,6	253 140 943
Division 08	Aliments pour animaux vivants	162,5	38 018 273
Division 09	Produits et préparations comestibles divers	1 394,2	6 261 264 330
SECTION 01	BOISSONS ET TABACS DONT :	1 139,7	3 162 827 629
Division 11	Boissons	869,8	956 271 320
Division 12	Tabacs bruts et manufactures	270,0	2 206 556 309
SECTION 02	MATIÈRES BRUTES NON COMESTIBLES A L'EXCEPTION DES CARBURANTS DONT :	1 030,3	0 206 620
Division 21	Cuirs, peaux et pelletteries bruts	9,1	13 620 000
Division 22	graines et fruits oléagineux	363,7	212 121 931
Division 23	Caoutchouc brut (même synthétique ou régénéré)	NDA	NDA
Division 24	Lièges et bois	5,6	10 002 507
Division 25	pâtes à papier et déchets de papiers	0,0	17 073
Division 26	Fibres textiles autres que rubans de laine enroulés en boules et autres laines peignées et leurs déchets (non filés ni tissés)	2521,8	3 046 804 928
Division 27	Engrais bruts autres qu'engrais de la division 56 et matières minérales brutes (à l'exclusion de la houille, pétrole et pierre précieuse)	12419,9	3 491 666 565
Division 28	Minerais métallifères et déchets métalliques	84,5	28 386 985
Division 29	Matières animales et végétales brutes NDA	25,6	621 847 251
SECTION 03	COMBUSTIBLES ET MINÉRAUX LUBRIFIANTS ET PRODUITS CONNEXES DONT :	330 02	3 320 63 60
Division 32	Houille, coke et briquettes	63,8	10 399 367
Division 33	Pétrole, produits dérivés du pétrole et Produits connexes	32966,3	38 198 715 683
Division 34	Gaz, naturel ou non	55,2	111 528 817
Division 35	Energie électrique	NDA	NDA
SECTION 04	HUILES GRAISSES ET CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE DONT :	20 00	6 06 361 260
Division 41	huiles et graisses animales	NDA	NDA



Division 42	Graisses et huiles végétales fixes, soft, brutes, raffinées ou fractionnées	2462,6	3 384 431 357
Division 43	Graisses et huiles végétales ou animales transformées; cires d'origine animale ou végétale; mélangés ou préparations non alimentaires de graisse ou d'huiles animales ou végétales NDA	1747,4	3 111 929 908
SECTION 0	PRODUITS CHIMIQUES ET PRODUITS CONNEXES NDA DONT	13122	2 203 166
Division 51	Produits chimiques organiques	193,0	815 902 540
Division 52	Produits chimiques inorganiques	2014,1	1 958 059 885
Division 53	Matières teignantes, tannantes et colorantes	721,3	1 716 376 320
Division 54	Produits médicinaux ou pharmaceutiques	1065,2	24 450 696 482
Division 55	Huiles essentielles et résinoïdes et produits de parfumerie ; produits de toilette, cirages et encaustiques et produits de nettoyage	1022,8	4 535 979 072
Division 56	Engrais (à l' exclusion de ceux du groupe 272)	6539,4	5 325 035 739
Division 57	Matières plastiques sous formes primaires	865,1	1 962 856 175
Division 58	Matières plastiques sous formes non primaires	329,8	725 074 695
Division 59	Matières et produits chimiques NDA	372,1	2 805 957 258
SECTION 06	ARTICLES MANUFACTURES CLASSES PRINCIPALEMENT D'APRES LA MATIERE PREMIERE DONT	1	3 601 1
Division 61	Cuir, ouvrages en cuir NDA et pelleteries apprêtées	3,8	3 575 269
Division 62	Ouvrages en caoutchouc NDA	634,5	3 037 976 872
Division 63	Ouvrages en lièges ou en bois	525,9	585 122 807
Division 64	Papier, carton et articles en pâte à papier, en papier ou en carton	1881,4	4 155 300 324
Division 65	Fils textiles, tissus, articles confectionnés, NDA et produits apparentes	677,6	1 947 928 559
Division 66	produits minéraux non métalliques	33164,5	8 003 619 891
Division 67	fer et aciers	10067,7	13 107 375 675
Division 68	Métaux non ferreux	60,3	195 074 115
Division 69	Ouvrages en métaux, NDA	1899,8	4 571 470 679
SECTION 0	MACHINES ET MATERIEL DE TRANSPORT DONT	21 6	3 600 0 12
Division 71	machines et matériel de production d'énergie	631,8	1 634 789 477
Division 72	Machines spécialisées à usages particuliers	291,3	3 696 113 998
Division 73	Machines et appareils pour le travail des métaux	9,3	155 324 446
Division 74	Machines et matériels à usage industriel général NDA, et parties et pièces détachées de ces machines et matériels NDA	299,7	5 918 934 055
Division 75	Machines de bureau et machines de traitement automatique de l'information	77,2	2 297 693 955
Division 76	Appareils et matériels de télécommunication et d'enregistrement et de reproduction du son	262,8	6 332 931 339
Division 77	Machines, appareils et dispositifs électriques NDA, leurs parties et pièces détachées électriques (y compris les contre parties non électriques, NDA du matériel électrique ménager)	1188,8	6 465 137 844
Division 78	Véhicules routiers (même à coussin d'air)	2453,7	17 130 025 260
Division 79	Autre matériel de transport	3,2	16 090 138
SECTION 0	ARTICLES MANUFACTURES DIVERS DONT	3	2 001 6 3
Division 81	Bâtiments préfabriqués, sanitaires, plomberie, dispositif et accessoires de chauffage et d'éclairage	64,7	307 712 046



Division 82	Meubles, parties et pièces détachées de meubles ; literie, matelas, sommiers, poussins et mobilier capitonne similaire	221,8	616 767 995
Division 83	articles de voyage, sac et contenant similaire	92,4	493 952 530
Division 84	Vêtements et accessoires du vêtement	434,7	9 713 766 257
Division 85	Chaussures	549,3	3 769 823 201
Division 87	Instruments et appareils spécialisés, scientifiques et de contrôle NDA	132,0	2 406 562 208
Division 88	Appareils, matériel et articles de photographies et appareils d'optique NDA montres et pendules	22,2	205 796 005
Division 89	Articles manufactures divers NDA	2381,2	11 327 206 292
SECTION 0	MARCHANDISES NON CLASSEES AILLEURS DANS LE CTCI DONT	NDA	NDA
Division 93	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie	NDA	NDA
Division 96	monnaies (autres que les pièces d'or) n'ayant pas cours légal	NDA	NDA
Division 97	or non monétaire	NDA	NDA

Annexe 2 Structure des Exportations selon la CTCI révision

CODE	DESCRIPTION	POIDS en Tonnes	Montant valeur OB en BU
SECTION 00	PRODUITS ALIMENTAIRES ANIMAUX ANTIMANUS DONT	0	13 21 032 130
Division 00	Animaux vivants autres qu'animaux de la section 3	11,1	7 695 482
Division 01	Viande et préparation à base des viandes	NDA	NDA
Division 02	Produits laitiers et œufs d'oiseaux	NDA	NDA
Division 03	Poissons, crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques et leurs préparations	2,9	91 881 438
Division 04	Céréales et leurs préparations	2333,9	2 331 186 890
Division 05	Légumes et fruits	743,5	208 050 196
Division 06	Sucres, préparations à base du sucre et miel	NDA	NDA
Division 07	Café, thé, cacao, épices et préparations à base de ces produits	4655,3	10 150 306 893
Division 08	Aliments pour animaux vivants à l'exclusion des animaux des céréales non moulues	1198,1	266 616 512
Division 09	Produits et préparations comestibles divers	100,0	162 294 719
SECTION 01	BOISSONS ET TABACS DONT	32	2 366 6
Division 11	Boissons	2913,7	2 375 839 700
Division 12	Tabacs bruts et manufacturés	345,7	3 351 526 769
SECTION 02	MATIÈRES BRUTES NON COMMESTIBLES A L'EXCEPTION DES CARBURANTS DONT	1	1 1 6 1 32
Division 21	Cuirs, peaux et pelleteries bruts	33,0	33 785 926
Division 22	Graines et fruits oléagineux	112,2	5 315 000
Division 23	Caoutchouc brut (même synthétique ou régénéré)	NDA	NDA
Division 24	Lièges et bois	2,7	823 000
Division 25	Pâtes à papier et déchets de papiers	NDA	NDA
Division 26	Fibres textiles autres que les rubans de laine enroulés en boules et autres laines peignées et leurs déchets (non filés ni tissés)	18,3	19 731 394



Division 27	Engrais bruts autres qu'engrais de la division 56 et matières minérales brutes (à l'exclusion de la houille, pétrole et pierre précieuse)	31,0	8 746 524
Division 28	Minerais métallifères et déchets métalliques	1241,8	1 352 898 438
Division 29	Matières animales et végétales brutes NDA	20,6	20 381 047
SECTION 03	COMBUSTIBLES ET MINERAUX LUBRIFIANTS ET PRODUITS CONNEXES DONT	262	33 000 000
Division 32	Houille, coke et briquettes	NDA	NDA
Division 33	Pétrole, produits dérivés du pétrole et produits connexes	262,8	338 740 990
Division 34	Gaz, naturel ou non	NDA	NDA
Division 35	Energie électrique	NDA	NDA
SECTION 04	HUILES GRAISSES ET CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE DONT	13,1	231 033 000
Division 41	Huiles et graisses animales	NDA	NDA
Division 42	Graisses et huiles végétales fixes, soft, brutes, raffinées ou fractionnées	6,4	184 489 965
Division 43	Graisses et huiles végétales ou animales transformées; cires d'origine animale ou végétale; mélangés ou préparations non alimentaires de graisse ou d'huiles animales ou végétales NDA	6,7	46 913 429
SECTION 05	PRODUITS CHIMIQUES ET PRODUITS CONNEXES NDA DONT	13 000	3 020 611 160
Division 51	Produits chimiques organiques	NDA	NDA
Division 52	Produits chimiques inorganiques	5,0	295 000
Division 53	Matières teignantes, tannantes et colorantes	0,8	1 122 301
Division 54	Produits médicaux ou pharmaceutiques	2,5	1 062 054 905
Division 55	Huiles essentielles et résinoïdes et produits de parfumeries; produits de toilette, cirages et encaustiques et produits de nettoyage	1315,4	1 953 615 252
Division 56	Engrais (à l'exclusion de ceux du groupe 272)	NDA	NDA
Division 57	Matières plastiques sous formes primaires	33,6	3 593 711
Division 58	Matières plastiques sous formes non primaires	1,6	10 000
Division 59	Matières et produits chimiques NDA	NDA	NDA
SECTION 06	ARTICLES MANUFACTURES CLASSES PRINCIPALEMENT D'APRES LA MATIERE PREMIERE DONT	2 020	1 326 000 060
Division 61	Cuir, ouvrages en cuirs NDA et pelleteries apprêtées	38,0	209 368 442
Division 62	Ouvrages en caoutchouc NDA	2,4	21 091 214
Division 63	Ouvrages en lièges ou en bois à l'exclusion des meubles	61,6	15 855 011
Division 64	Papier, carton et articles en pâte à papier, en papier ou en carton	1,9	13 109 533
Division 65	Fils textiles, tissus, articles confectionnés, da, et produits apparentes	0,1	600 000
Division 66	Produits minéraux non métalliques	2097,9	756 381 029
Division 67	Fer et aciers	337,2	272 857 520
Division 68	Métaux non ferreux	225,5	26 044 000
Division 69	Ouvrages en métaux NDA	8,0	11 551 211
SECTION 07	MACHINES ET MATERIEL DE TRANSPORT DONT	21 00	3 112 001
Division 71	Machines et matériel de production d'énergie	8,6	47 436 666
Division 72	Machines spécialisées à usages particuliers	4,6	35 654 767



Division 73	Machines et appareils pour le travail des métaux	NDA	NDA
Division 74	Machines et matériels à usage industriel général NDA, et parties et pièces détachées de ces machines et matériels NDA	11,9	89 474 145
Division 75	Machines de bureau et machines de traitement automatique de l'information	1,9	76 791 279
Division 76	Appareils et matériels de télécommunication et d'enregistrement et de reproduction du son	1,3	16 489 773
Division 77	Machines, appareils et dispositifs électriques NDA, leurs parties et pièces détachées (y compris les contre- parties non électriques, du matériel électrique ménager)	147,4	150 468 329
Division 78	Véhicules routiers (même à coussin d'air)	39,2	518 797 542
Division 79	Autre matériel de transport	NDA	NDA
SECTION 0	ARTICLES MANUFACTURÉS DIVERS DONT	101 001	1 321 631 100
Division 81	Bâtiments préfabriqués, sanitaires, plomberie, dispositif et accessoires de chauffage et d'éclairage	0,2	505 864
Division 82	Meubles, parties et pièces détachées de meubles ; literie, matelas, sommiers, coussins et mobilier capitonné similaire	14,9	89 214 445
Division 83	Articles de voyage, sac et contenant similaire	59,8	187 051 678
Division 84	Vêtements et accessoires du vêtement	NDA	NDA
Division 85	Chaussures	NDA	NDA
Division 87	Instruments et appareils spécialisés, scientifiques et de contrôle NDA	0,2	15 766 523
Division 88	Appareils, matériel et articles de photographies et appareils d'optique, NDA; montres et pendules	0,0	20 000
Division 89	Articles manufactures divers, NDA	10072,1	1 029 092 640
SECTION 0	MARCHANDISES NON CLASSEES AILLEURS DANS LE CTCI DONT	0,0	2 000 000
Division 93	Opérations spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie	NDA	NDA
Division 96	Monnaies (autres que les pièces d'or) n'ayant pas cours légal	NDA	NDA
Division 97	Or non monétaire	0,0	2 829 710 032

**CONCEPTION ET MISE EN
OEUVRE DE LA STRATEGIE
DE LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION
A L'OBR**



**PAS DE
TOLERANCE
AUX CORROMPUS**